



Cahier des charges
Règlement de la Consultation
Marché de fournitures et de services selon procédure adaptée
passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Objet	LOCATION DE VEHICULES DE SERVICE
Date limite de réception des offres	07 septembre 2011 à 12H
Adresse à laquelle les offres peuvent être déposées ou expédiées	20 avenue des Droits de l'Homme BP 91249 45002 ORLEANS CEDEX 1
Personnes Responsables et Coordonnées	Géraldine BOITEZ Directrice générale adjointe Tél : 02.38.75.85.45 Fax : 02.38.75.85.46 Mail : cdg45@cdg45.fr

Sommaire

1. CAHIER DES CHARGES/REGLEMENT DE CONSULTATION.....	3
1.1 IDENTIFICATION.....	3
1.2 OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
1.3 NATURE DU MARCHE.....	3
1.5 CONDITIONS DE REMISE DE L'OFFRE	4
1.6 DATE DE REMISE DE L'OFFRE	4
1.7 COMPOSITION DE L'OFFRE	4
1.8 CRITERES D'APPRECIATION DES OFFRES	4
1.9 NEGOCIATION DU MARCHE.....	5
1.10 COUT DE LA REPOSE DE LA CONSULTATION.....	5
1.11 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	5
1.12 PRESENTATION DES DEMANDES DE PAIEMENT	5
1.13 PAIEMENT	5
1.14 ATTRIBUTION DE JURIDICTION.....	5
2. ACCEPTATION DES CLAUSES.....	6

1. CAHIER DES CHARGES/REGLEMENT DE CONSULTATION

1.1 IDENTIFICATION

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret est un établissement public local à caractère administratif.

1.2 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation est faite pour la location de quatre véhicules de service par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

1.3 NATURE DU MARCHE

Le marché est un marché de fourniture et de service à lot unique, correspondant à un marché à procédure adaptée régie par le code des marchés en application de l'article 28 du Code des Marchés publics.

1.4 DESCRIPTIF ET CARACTERISTIQUE DU MARCHE

- Offre de base :

Concernant les caractéristiques du véhicule :

- modèle citadine type Clio ou Citroën C3 ou modèle similaire pour un autre constructeur,
- couleur la moins chère proposée par le constructeur,
- Motorisation diesel,
- 5 places,
- 5 portes,
- climatisation,
- GPS,
- roue de secours normale, triangle de sécurité et gilets de sécurité,
- radio CD avec port USB et commande au volant.

Concernant les services :

- véhicule fourni avec le plein et la carte grise,
- livraison sur le site du CDG au plus tard semaine 44,
- véhicule de remplacement en cas de panne prolongée, le loueur devra procéder au remplacement dudit véhicule dans un délai n'excédant pas 12H00,
- entretien courant,
- assistance.

Concernant les prix

- Le prix des produits listés dans le bordereau des prix seront pour quatre véhicules en location et présenteront l'ensemble des frais et taxes liés à la location. Le prix proposé intégrera la livraison des véhicules au CDG 45 et la carte grise. Les prix sont exprimés en euros.
- Le bordereau des prix comprend un prix forfaitaire pour les prestations de location et de maintenance, pour un kilométrage de 15 000 KM par an, ainsi que des prix unitaires pour les kilomètres parcourus au-delà du forfait et les kilomètres non parcourus à hauteur du forfait. Les prix seront fixés pour la durée totale du marché soit pour trois ans.

- Options : à chiffrer en plus de l'offre de base :

- Location sur une durée de 4 ans,
- L'assurance,
- Pneumatique pneus neige.

1.5 CONDITIONS DE REMISE DE L'OFFRE

L'offre rédigée en langue française sera adressée avant le 07 septembre 2011 à 12h :

- Par voie postale à :

Monsieur le Président du Centre de Gestion du Loiret
20 avenue des Droits de l'Homme
BP 91249
45002 ORLEANS Cedex 1

- Remise en main propre contre récépissé.

- Par voie électronique à l'adresse suivante :

cdg45@cdg45.fr

Le délai minimal de validité de l'offre devra être au minimum de 90 jours

1.6 DATE DE REMISE DE L'OFFRE

La date limite de remise de l'offre est fixée au 07 septembre 2011 à 12H.

1.7 COMPOSITION DE L'OFFRE

L'offre remise par le candidat est constituée de :

- une présentation générale de la société,
- des attestations d'assurance en cours de validité,
- des attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
- un Relevé d'Identité Bancaire,
- le présent cahier des charges datés et signés par la personne habilitée,
- le descriptif des véhicules proposés,
- le descriptif des prestations incluses dans l'entretien courant et l'assistance,
- le bordereau des prix daté et signé obligatoirement par les candidats ;
- le délai d'exécution du marché,
- la notice explicative.

1.8 CRITERES D'APPRECIATION DES OFFRES

Chaque offre sera notée sur 100 et sera jugée en fonction des critères pondérés suivants :

Le tarif de location	50 points
Le coût au kilomètre si dépassement du forfait	20 points
Le délai et les conditions de remplacement en cas de panne	10 points
La valeur technique : Adéquation de l'offre par rapport au cahier des charges	20 points

1.9 NEGOCIATION DU MARCHÉ

Le Centre de Gestion se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation avec des entreprises.

1.10 COUT DE LA REPONSE DE LA CONSULTATION

Tous les coûts de préparation de la réponse à ce dossier de consultation sont à la charge du prestataire. En aucun cas le Centre de Gestion ne remboursera ces frais.

1.11 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser à Madame Géraldine Boitez (coordonnées sur la page de garde).

Remarque : toutes demandes d'informations complémentaires devront être communiquées par écrit, au plus tard 4 jours calendaires avant la date limite de réponse à la consultation.

1.12 PRESENTATION DES DEMANDES DE PAIEMENT

La facturation sera établie mensuellement à terme échu.

Les factures seront établies en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier,
- le numéro du contrat,
- le montant total TTC,
- la date de facturation,
- le nom et l'adresse du créancier.

1.13 PAIEMENT

Les règlements seront effectués par mandat administratif dans un délai de 30 jours après la réception de la facture.

1.14 ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige, le tribunal compétent sera celui du domicile de la personne publique, à savoir le Tribunal Administratif d'Orléans.

2. ACCEPTATION DES CLAUSES

La participation à la consultation implique l'acceptation pleine et entière des présentes clauses qui seront dûment paraphées par les parties.

Fait le à

Fait le à

Pour la société

Pour le CDG45

Le Prestataire
(Cachet et Signature)

Le Président du CDG45
(Cachet et signature)